



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20240226-D_2024_2_9-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2024_2_9

Nombre de délégués en exercice
: 31

Présents : 23

Votants : 31

**Objet : TEPOS - validation de
l'étude 1/3 financement pour la
rénovation des logements des
particuliers**

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 26 février à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Nouvelle Mairie de Berrias et Casteljau, Place de la Mairie (nouvelle mairie) A côté de la Place Andrée Rouveyrol, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 20 Février 2024

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Pouvoirs :

Monsieur BORIE Jean-François a donné pouvoir à Monsieur ROGIER Jean-Paul
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy
Monsieur THIBON HUBERT a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur BONNET Franck
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise

Secrétaire de Séance : Madame Delphine FEUILLADE

Le Vice-président Thierry Bruyère-Isnard indique que dans le cadre du dispositif TEPOS, notre Communauté de communes porte une étude « tiers financement privé » en partenariat avec les Communautés de communes Gorges de l'Ardèche et Beaume-Drobie. Le projet consiste à explorer des pistes de financements privés pour rénover thermiquement les logements, au bénéfice des particuliers (meilleure mobilisation du prêt à zéro % par exemple). Le budget prévisionnel était de 48 000€ TTC, financé à 80%, le reste à charge se répartissant entre les 3 EPCI, soit 3 200 € pour notre collectivité.

Une consultation de 3 bureaux d'études spécialisés a été faite, sur la base du cahier des charges en PJ. Nous n'avons reçu qu'une seule offre : Energie Demain pour un montant de 46 800 € TTC. Une analyse technique de la proposition ainsi qu'un échange avec le bureau d'études concluent à la conformité de la réponse. Après une consultation simplifiée de la CAO, il est donc proposé d'attribuer le marché à ce bureau d'étude. En annexe également, l'offre du bureau d'études.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE l'attribution du marché « Étude tiers-financement » au bureau d'études Énergies demain, PREND NOTE du financement à 80% via des subventions Leader et Ademe, DIT que le reste à charge de 20% sera partagé entre les 3 intercommunalités porteuses de la démarche, DESIGNÉ le Président Joël Fournier et le Vice-président Thierry Bruyère-Isnard pour organiser la gouvernance autour de ce projet et d'assurer le lancement, le suivi et l'évaluation de cette étude, AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision et à signer tout document relatif à cette décision.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20240226-D_2024_2_9-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 26/02/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le